




CREA & IMPRESSION  FILLION

Suivez l'actualité de la commune sur le-lyaud.fr  le lyaud officiel



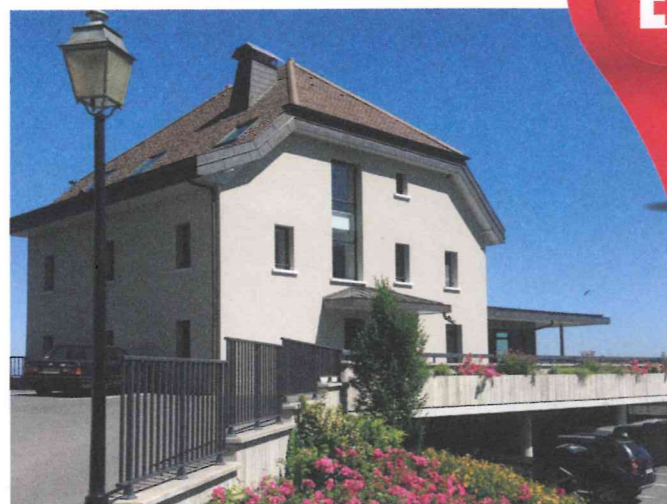
Le Lyaud *notre village*

Bulletin Communal d'information | N° 67 | SEPTEMBRE 2023

le-lyaud.fr  le lyaud officiel

MAISON MÉDICALE

18, route des Cathelins - 74200 LE LYAUD



INFO SANTÉ

Médecin généraliste : TONNEL Estelle
Tél. 04 22 46 01 64

Orthophonistes :
RODET Lore
VALLÉ Anaïs 07 81 24 96 43

Kinésithérapeute : LANDAT Audrey
Tél. 04 50 73 25 97

Ostéopathe : BOËCHE Marc-Antoine
Tél. 06 63 72 00 48

Sages-femmes :
RAMUS Céline 06 20 93 06 97
AUGUSTE Justine 06 46 58 10 48

Psychologues :
LEMAIRE Charlotte 06 46 92 93 69
BAGGIONI Laëtitia 06 12 96 68 25

Le bloc notes

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h
samedi de 9 h à 11 h 30.
Mail : mairie@lyaud.fr
Tél. 04 50 73 90 51.

SECRÉTARIAT DU SIVOM

Ouvert le lundi et vendredi
de 7 h 30 à 13 h
et le mardi et jeudi de 7 h 30 à 17 h.
Tél. 04 50 73 97 84
Fax 04 50 70 56 53
sivom@armoylyaud.fr

RDV DES POINTS PROPRES

- Route d'Armoy
- Parking du cimetière
- Moulin d'Amphion
- Route des Chambrettes

DÉCHETTERIE ALLINGES

Horaires d'été
du lundi au samedi
de 8 h à 11 h 45
et de 13 h 30 à 17 h 30
(sauf le mardi fermeture à 18 h -
fermeture tous les jeudis)

Horaires d'hiver
du lundi au samedi
de 8h 30 à 11 h 45
et de 13 h 30 à 17 h
(fermeture tous les jeudis)
Tél. 04 50 73 98 59

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 04 50 71 09 20

Médecins d'Allinges :

- Dr Julliard Marina : 04 50 70 25 00
- Dr Eudes-Caddoux Monique :
04 50 70 55 55

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Cabinet infirmier des Allinges :
04 50 70 50 44

Cabinet infirmier d'Armoy :
06 21 21 80 91

Pharmacie d'Allinges :
04 50 70 51 93

Pôle Santé Armoy :

- Cabinet de kinésithérapie :
Coupeau Thierry : 04 50 73 78 53
- Orthophoniste :
Bluteau Marielle : 06 45 54 88 53

ADMR Les Moulins

30, rue du Crêt Baron
74200 ALLINGES
Tél./Fax 04 50 26 49 13

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

.....	p. 25-30
GROUPE SCOLAIRE	p. 31
RECETTE	p. 32
ÉTAT CIVIL	p. 33
RÈGLEMENTATIONS	p. 34
LISTE DES ASSOCIATIONS	p. 35
PLANNING MANIFESTATIONS ..	p. 36
DIVERS	p. 37

Troc' plantes et graines	p. 17
Grand prix des Hermones... ..	p. 18
Tournoi de Pentecôte	p. 19
Spectacle la Veillée	p. 20
Journée nettoyage	p. 20
Fête de la musique	p. 21
Fête de l'été	p. 22-23
Festival de théâtre	p. 24
Foyer rural	p. 24

Sommaire

Mot du maire p. 3

COMPTES RENDUS

Conseil municipal.....p. 4-9
SIVOMp. 10-11

TRAVAUX p. 12-13

ÇA BOUGE AU LYAUD p. 14-15

MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE

Commémorations p. 16
Sortie des aînés..... p. 16

Le mot du Maire



Joseph DÉAGE
Maire du Lyaud

Cette saison estivale est de nouveau marquée par la sécheresse. Nous sommes concernés par des mesures de restrictions d'utilisation de l'eau. L'eau des fontaines a été coupée, ces dispositions sont nécessaires pour économiser les ressources.

La météo a tout de même permis de faciliter l'organisation et le déroulement de la majorité des manifestations. Je remercie les associations, les bénévoles et les différentes commissions communales pour leur implication dans la vie du village. Chaque année les festivités rassemblent de nombreux participants et favorisent les rencontres. Vous retrouverez l'ensemble des événements passés dans le bulletin. Concernant les travaux réalisés ou en cours d'achèvements :

- Après plusieurs mois de travaux, la Halle est terminée et fonctionnelle. Le marché hebdomadaire aura désormais lieu sous cette structure. Les animations et festivités pourront être organisées à l'abri des intempéries.
- L'enfouissement des réseaux

secs sur le secteur de « Prélaz » / « Moulins » / « Cathelins » se termine. Les enrobés seront réalisés fin septembre. La fontaine sera déplacée afin de sécuriser le carrefour.

-L'ancienne carrière située au carrefour « Route du Moulin d'Amphion » / « Chemin des Gaydons » a été réaménagée. 20 noyers et 10 châtaigniers ont été plantés.

Concernant les projets à venir :

-Le permis de construire pour la rénovation de la maison Fillon et de ses annexes est en cours d'instruction. Pour rappel, cette restructuration permettra d'accueillir des commerçants et des professionnels de santé. Les travaux débiteront au début de l'année 2024.

-Un règlement sera instauré concernant la pêche au Voua Bénit afin de protéger les espèces aquatiques. La pratique du « No Kill » sera exigée. Il s'agit de remettre à l'eau tous les poissons après capture, dans les meilleures conditions, afin qu'ils puissent continuer à

vivre et à se reproduire. Sur le même principe, la partie centrale de l'étang sera condamnée afin de protéger les oiseaux aquatiques (canards, poules d'eau...). En effet ces espèces sont particulièrement vulnérables durant la saison de nidification.

-La construction des deux immeubles route d'Armoy et aux « Voigères » a débuté.

-15 logements seront de type BRS (Bail Réel Solidaire) et permettront l'accession aidée à la propriété sous conditions d'éligibilité. Pour plus d'informations, je vous invite à prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui vous orientera auprès des gestionnaires.

Thonon agglomération va étendre son réseau de bus urbain dans les semaines à venir. Notre commune est concernée. Un bus assurera le service Thonon/Le Lyaud toutes les heures.

Nous vous tiendrons informés.

Au plaisir d'une rencontre.

Comptes rendus du Conseil Municipal

SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2022

Le Procès-Verbal de la séance du 07 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05 DÉCEMBRE 2022

Le Procès-Verbal de la séance du 05 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs des emplois permanents au sein de la Mairie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉLIBÉRATION ÉLARGISSANT LE BÉNÉFICE DU RIFSEEP À UN NOUVEAU CADRE D'EMPLOI - FILIÈRE TECHNIQUE

Considérant qu'il convient de mettre à jour le régime indemnitaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'élargir le bénéfice du RIFSEEP à la filière technique.

RÉGULARISATION FONCIÈRE PARCELLE AE N° 285 « LES BOIS D'EN BAS »

Sur demande de Madame Claudine JORDAN, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la régularisation foncière de la parcelle AE n° 285 « Les Bois d'en Bas », d'une contenance de 26 m², au prix de 10 € le m².

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ : AVENANT N° 03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Travaux supplémentaires concernant les VRD

Le montant de ces travaux s'élève à 5.756,52 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 238.531,79 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 3 proposé.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ :

PRÉSENTATION DEVIS BAYETTE

Monsieur le Maire fait part d'un devis de l'entreprise BAYETTE concernant la fourniture et l'application d'un vernis protecteur sur béton désactivé, qui s'avère nécessaire pour mener le projet à son terme :

Le montant de ces travaux s'élève à 2 027,42 € TTC, ce qui porterait le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 240 559,21 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N° 10

Les décisions modificatives portant sur la section investissement du budget 2022 ne pouvant être prises que jusqu'au 31 décembre 2022, ce point est retiré de l'ordre du jour.

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Dans l'attente du vote du Budget 2023, et dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, soit le montant ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL
Chapitre 2313 : 132 250,00 €

AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT (ACI) DE THONON AGGLOMÉRATION - FIXATION D'UNE DURÉE D'AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'ACI

Après avoir pris connaissance d'une note d'information de Monsieur le Président de Thonon Agglomération, concernant les ACI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de la durée d'amortissement de l'ACI sur un an, approuve la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023

PRÉSENTATION DE LA FRESQUE DU CLIMAT PAR MONSIEUR FRANÇOIS DEVILLE, 5^E VICE-PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMÉRATION EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Monsieur DEVILLE présente « La Fresque du Climat », impulsée par le Pôle métropolitain du Genevois français, qui vise à organiser des rencontres entre les élus afin de partager et de faire émerger des solutions concrètes pour agir face aux changements climatiques.

Ces rencontres se feront sous forme d'ateliers ludiques et participatifs à partir de mai/juin 2023.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2023, les subventions suivantes :

- Club de foot Le Lyaud / Armoy 1.000,00 €
- Ecole de musique 2.000,00 €
- Association des Parents d'Elèves 2.500,00 €
- Tennis Club 500,00 €
- Association « Goutte de Vie » 600,00 €
- Foyer Rural Culturel Armoy / Le Lyaud 1.100,00 €
- Association Parents d'Enfants Inadaptés 500,00 €
- Mutame 78,00 €
- C.C.A.S. 5.000,00 €
- Association « Sports & Loisirs » 700,00 €
- Anciens d'AFN 100,00 €

CONVENTION DE SERVITUDES ET DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN CADASTRÉ C N° 362 AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude et de mise à disposition a été passée entre la commune et ENEDIS, pour l'installation d'un transformateur sur le secteur des 3 Partieux, et plus précisément sur une parcelle

communale cadastrée C n° 362. Il convient d'acter ces conventions par acte notarié au titre de l'occupation du domaine public. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer et signer tout acte nécessaire à l'accomplissement de cette opération.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB N° 45 « LE LYAUD »

L'ancien four à pain, situé sur la parcelle cadastrée AB n° 45, a été remis en route par les familles qui autrefois se partageaient son utilisation par l'intermédiaire d'une convention. Cette convention est caduque depuis de nombreuses années. La famille DUBOULOZ, qui en est officiellement propriétaire, avec l'accord des autres familles, souhaitent céder cette parcelle à la commune, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour acquérir ladite parcelle.

RÉGULARISATION FONCIÈRE : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AE N° 665 « AUX CRUETS »

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AE n° 665 souhaitent effectuer une régularisation foncière avec la commune, concernant une portion de terrain d'une contenance de 41 m² située sur le domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande, fixant le prix d'achat à 10 €/m².

RÈGLEMENT DE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de règlement de formation de la collectivité territoriale, approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion en date du 10/10/2022.

Ce règlement définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation

relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application. Le Conseil Municipal approuve le règlement proposé à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute le point du jour suivant :

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ - AVENANT N° 5 LOT N° 1 - DÉMOLITION, TERRASSEMENT, VRD, GROS ŒUVRE

Monsieur le Maire informe qu'un avenant doit être passé entre la commune et l'entreprise GIROD, afin d'installer des pare-vues sur la clôture séparant la Halle et les propriétaires voisins.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 285,04 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 242 844,25 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

SÉANCE DU 13 MARS 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JANVIER 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 09 janvier 2023 est approuvé à la majorité (1 abstention).

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL M14 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2022

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal :
DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		162 402,22		906 484,42	0,00	1 068 886,64
Opérations de l'ex.	429 639,42	446 376,78	1 022 441,83	1 344 375,96	1 452 081,25	1 790 752,74
TOTAUX	429 639,42	608 779,00	1 022 441,83	2 250 860,38	1 452 081,25	2 859 639,38
Résultats de clôture		179 139,58		1 228 418,55		1 407 558,13
Restes à réaliser	365 479,20					
RESULTATS DEFINITIFS	186 339,62			1 228 418,55		1 042 078,93

BUDGET ARCADES M 14
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
ET ADMINISTRATIF 2022

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal :
 DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	6 961,04			16 893,34	6 961,04	16 893,34
Opérations de l'ex.	9 803,79	30 000,00	8 044,95	31 642,89	17 848,74	61 642,89
TOTAUX	16 764,83	30 000,00	8 044,95	48 536,23	24 809,78	78 536,23
Résultats de clôture	13 235,17			40 491,28	13 235,17	40 491,28
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	13 235,17			40 491,28		53 726,45

Et ADOPTE le Compte de Gestion 2022 dressé par Madame Yolande MOUGENOT, Receveur Municipal, visé et certifié par Monsieur le Maire, Ordonnateur pour le compte de la commune du Lyaud, sans observations ni réserves.

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS
DU CA 2022

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal :
 DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement
 Art. 002 895.078,93 € (recettes)
- Section d'investissement
 Art. 001 179.139,58 € (recettes)
- Section d'investissement
 Art. 1068 333.339,62 € (recettes)

BUDGET ARCADES
AFFECTATION DES RÉSULTATS
DU CA 2022

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal :
 DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement
 Art. 002 40 491,28 € (recettes)
- Section d'investissement
 Art. 001 13.235,17 € (recettes)

BUDGET PRINCIPAL M57
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1.795.253,93 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1.082.784,85 €.

BUDGET ARCADES M57
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 63.091,28 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 42.826,45 €.

ZAE – DÉFINITION DES CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES BIENS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DES COMMUNES DESTINÉS À ÊTRE REVENDUS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers, figurant sur le tableau présenté à l'assemblée.

CONVENTION DE SERVITUDES ET DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN CADASTRÉ AB N° 108 AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude

et de mise à disposition a été passée entre la commune et ENEDIS, pour l'exploitation de la parcelle cadastrée C n° 108 afin de réaliser les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Il convient d'acter ces conventions par acte notarié au titre de l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer et signer tout acte nécessaire à l'accomplissement de cette opération.

RÉNOVATION DE LA MAISON FILLON ET DE SES ANNEXES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du caractère urgent d'engager les travaux de rénovation de la Maison Fillon et de ses annexes. Le projet s'est précisé et le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2.327.120,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, prends acte de l'estimation du coût des travaux, autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires et à solliciter des demandes de subventions.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION À PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport d'analyse des offres de la commission consultative :

ENTREPRISE	Forfait provisoire HT	Forfait provisoire TTC
58Bis ARCHITECTES	143.800,00 €	172.560,00 €
CAAZ ARCHITECTURE	142.362,00 €	170.834,40 €

Vu le rapport d'analyse effectué selon les critères inscrits dans le Règlement de Consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre suivante :
 58Bis ARCHITECTES, d'un montant de 143.800,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre retenue par Monsieur le Maire et l'autorise à signer le marché avec l'entreprise 58Bis ARCHITECTES.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2023 REVÊTEMENT DE VOIRIES

Vu les devis présentés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager en 2023 la réalisation de travaux de revêtement des voiries suivantes :

- Rue de la Mairie 18.663,60 € H.T
- Rue du Centre..... 19.752,60 € H.T
- Route des Cathelins.. 37.749,60 € H.T
- Impasse du Centre... 6.592,30 € H.T
- Rue de la Fruitière / Quart d'Avaux / Giratoire 89.720,70 € H.T
- Route des Voigères. 43.065,52 € H.T

Soit un total de 215.544,32 € H.T, et sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du CDAS 2023.

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR « RUE DU QUART D'AVAUX » ET « RUE DE LA FRUITIÈRE »

Vu le devis présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager en 2023 la réalisation de l'aménagement du carrefour « Rue du Quart d'Avaux » et « Rue de la Fruitière » pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la route, pour un montant prévisionnel de 346.722,96 € H.T et sollicite l'aide financière du Département dans le cadre du CDAS 2023.

DEMANDE DE COMPLÉMENT DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2023 POUR LA CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département, au titre du CDAS 2022, a attribué une subvention de 10.000 € pour la création de la Halle. Monsieur le Maire informe avoir sollicité un complément de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, par courrier en date du 30/09/2022, propose de solliciter une nouvelle demande de subvention pour bénéficier d'un éventuel complément de financement pour cette opération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'un complément de subvention dans le cadre du CDAS 2023.

MOTION DE SOUTIEN À L'IMPLANTATION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE SCIEZ-SUR-LÉMAN

Le gouvernement projette la création de plus de 200 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national ; le secteur du Bas-Chablais a été ciblé pour répondre aux besoins. La Commune de Sciez-sur-Léman se porte candidate pour implanter une gendarmerie, en sa qualité de chef-lieu de canton et par sa position géographique centrale, à proximité des axes de circulations et en bord de lac. Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), soutien ce projet d'installation d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Sciez-sur-Léman.

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

URBANISME : PRÉSENTATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

Monsieur le Maire présente les permis de construire accordés depuis le 1^{er} janvier 2023.

BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 ET N° 02

Suite à une modification des comptes d'imputations concernant les dépenses d'investissement versées au SIVOM Armoy-Le Lyaud, il est nécessaire de recourir aux décisions modificatives suivantes :

Décision Modificative n° 01

Recette d'investissement :

Art. 168758 + 42 000,00 €

Dépense d'investissement :

Art. 2041582 + 42 000,00 €

Décision Modificative n° 02 :

Dépenses d'investissement :

Art. 2313 - 52 000,00 €

Art. 168758 + 5 000,00 €

Art. 2041582 + 47 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions pour 2023. Ainsi, les taux communaux d'imposition des taxes locales sont fixés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 23 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 61,07 %
- Taxe d'habitation : 12,94 %

CRÉATION D'UNE COMMISSION MAPA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres suivants pour constituer la commission consultative des marchés à procédure adaptée (MAPA) :

- Monsieur Hubert DUBOULOZ
- Madame Luce PERNIER
- Monsieur Jean-Yves MEYNET
- Madame Murielle FILLON

PRÉSENTATION AVANT-PROJET DU RÉSEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion d'avant-projet du réseau de chaleur à l'assemblée.

ACQUISITION PARCELLE C N° 61 « LES BOSSENEES »

Point ajouté à l'ordre du jour :
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

té, décide d'acquérir la parcelle C n° 61 au lieudit « LES BOSSENEES », d'une contenance de 5 140 m² au prix de 3 084 €.

PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE (EPF 74)

Point ajouté à l'ordre du jour : Le Conseil Municipal approuve le portage proposé par l'EPF concernant l'acquisition des 2 locaux commerciaux qui seront réalisés « Route d'Armoy ».

SÉANCE DU 15 MAI 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023 est approuvé à la majorité (4 abstentions).

URBANISME : PRÉSENTATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE DU CM

Monsieur le Maire présente les permis de construire accordés depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

RECTIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES BIENS À THONON AGGLOMÉRATION POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE EAU :

AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le transfert de la compétence de l'eau potable à Thonon Agglomération implique de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire, les biens meubles et immeubles pour l'exercice de cette compétence. Le Conseil Municipal, en date du 07 décembre 2020, avait autorisé Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

La trésorerie a rectifié l'état de l'actif ainsi que l'état des subventions, qui étaient erronés. La commune doit donc transmettre un nouveau procès-verbal des mises à disposition. Après avoir pris connaissance des états de l'actif et des subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer

un nouveau procès-verbal de mise à disposition des biens à Thonon Agglomération.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

Le Conseil Municipal prend acte de l'information suivante diffusée par l'Association des Maires 74 : « Avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Un décret et un arrêté ministériel du 06 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire, par chaque collectivité locale d'un référent déontologue pour les élus avant le 1^{er} juin 2023.

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation, l'ADM74 en concertation avec le CDG74, a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées (une seule personne devra être désignée et visée dans la délibération de la collectivité) ».

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur David BAILLEUL en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à la fin du mandat en cours, soit en 2026.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une commission de travail pour la gestion du marché hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les membres suivants :

- Luce PERNIER
- Murielle FILLON
- Nermine JORDAN

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR LA CRÉATION ET LE SUIVI DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La commune est concernée par l'évolution réglementaire en matière

d'obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques.

La commune du Lyaud étant exposée à un risque sismique de niveau 3 et 4, Monsieur le Préfet, par courrier en date du 03 novembre 2022, demande à ce que la commune élabore le PCS dans un délai de 2 ans à compter de sa notification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres ci-dessous pour constituer une commission de travail pour la création et le suivi du PCS :

- Hubert DUBOULOZ
- Murielle FILLON
- Jean-Yves MEYNET
- Luce PERNIER
- Corinne CORBE-COUÉDEL

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ - AVENANT N° 6 LOT N° 1 - DÉMOLITION, TERRASSEMENT, VRD, GROS-ŒUVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par les entreprises GIROD TP et BAYETTE s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- GIROD TP : intervention spéciale, mise en place signalisation et sécurité, apport et repli du matériel
- BAYETTE : travaux complémentaires suivant modifications du projet

Le montant de ces travaux s'élève à 6 975,36 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 249 819,61 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 6 proposé.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ - AVENANT N° 1 LOT N° 2 - CHARPENTE, COUVERTURE, CUIVRERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Travaux supplémentaires des brises vues
- Le montant de ces travaux s'élève

à 16 505,41 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 2 à 151 795,57 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 proposé.

CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ - AVENANT N° 1 LOT N° 3 - ELECTRICITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise STECH ELEC s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Travaux modificatifs d'électricité
- Le montant de ces travaux s'élève à 1 170,00 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 3 à 18 974,40 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 proposé.

SÉANCE DU 12 JUIN 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2023

Le Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR AU SYANE

Dans le cadre de la création d'un éventuel réseau de chaleur au niveau du groupe scolaire et de la résidence autonomie, il est proposé de transférer la compétence au SYANE. Ce transfert permet au Syndicat d'exercer en lieu et place des collectivités la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau public de chaleur ou de froid.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du transfert de la compétence optionnelle « réseau de chaleur » au SYANE.

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COMTÉ DES ALLINGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les montants de contributions au Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges comme suit :

- Contribution 2022 : 435,44 €
- Contribution 2023 : 436,25 €

Adressage

Pour rappel, une démarche d'adressage des voies de la commune et de numérotation des habitations sera réalisée cet automne. Le nom de certaines voies et/ou le numéro des habitations devront être modifiés pour se conformer aux exigences réglementaires. Cette mise à jour est nécessaire et

essentielle au bon fonctionnement des services nécessitant un accès rapide et fiable à chaque habitation (pompiers, ambulances, services de livraison...).

Nous vous tiendrons informés des démarches à suivre si vous êtes concernés.



Comptes rendus du Sivom

SÉANCE 16 JANVIER 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Président, explique que les crédits prévus à certains articles du budget sont insuffisants, et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour la section de fonctionnement :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60 623 : Alimentation		5 000,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000,00€
D 6411 : Personnel titulaire	5 000,00€	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	5 000,00€	

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Plusieurs candidats ont postulé au poste d'agent des espaces verts. La candidature de M. Hubert HORGNIES a été retenue en tant que contractuel.
- Une personne a postulé au poste

d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural. Sa candidature n'a pas été retenue.

3. Un agent a demandé un congé en longue maladie. Son dossier va être soumis au comité médical du CDG74.

SÉANCE DU 16 MARS 2023

COMPTE DE GESTION 2022 ADOPTION

Le Comité Syndical a adopté le compte de gestion pour l'exercice 2022, établi par Mme Yolande MOUGENOT ; Receveur au SGC de Thonon- les-Bains.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ADOPTION

Le Comité Syndical a adopté le compte administratif 2022 présenté par le Président, M. Joseph Déage, qui se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif						
Résultats reportés		67 138,73		77 888,10		145 026,83
Opérations de l'exercice	920 063,03	884 447,76	117 044,32	165 731,51	1 037 107,35	1 050 179,27
Totaux	920 063,03	951 586,49	117 044,32	243 619,61	1 037 107,35	1 195 206,10
Résultats de clôture		31 523,46		126 575,29		158 098,75
Résultats définitifs		31 523,46		126 575,29		158 098,75

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Comité Syndical a décidé d'affecter les résultats du compte administratif 2022 comme suit :

- Le résultat de fonctionnement : 31 523,46 € en section de fonctionnement à l'article 002 (Résultat de fonctionnement reporté)

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ (CDAS) AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical a demandé une aide au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) de

- L'excédent d'investissement soit 126 575,29 € en section d'investissement à l'article 001 (Excédent d'investissement reporté).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Comité Syndical, a adopté le budget Primitif du Syndicat Intercommunal, pour l'exercice 2023, comme suit :

Section de fonctionnement :
En recettes : 952 550,00 Euros
En dépenses : 952 550,00 Euros

Section d'investissement :
En recettes : 257 500,00 Euros
En dépenses : 257 500,00 Euros

la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour le financement des investissements suivants :

- Rénovation Groupe Scolaire Intercommunal :
 - Couverture joints debouts en alu entrée principale: 37 408,40 € H.T. Soit un total de 37 408,40 € H.T pour la rénovation d'une partie du toit du groupe scolaire.
- Achat d'un meuble froid pour la cantine :
 - Acquisition d'un meuble froid pour le self de la cantine : 9 600 € H.T. Soit un total de 9 600 € H.T. pour l'achat d'un buffet froid.
- Achat d'un jeu pour la cour de maternelle :
 - Acquisition d'un jeu extérieur avec toboggan : 12 040,54 € H.T. Soit un total de 12 040,54 € H.T. pour l'achat d'un jeu extérieur en maternelle.
- Achat d'une tablette informatique pour le service technique :
 - Acquisition d'une tablette informatique : 657,49 € H.T. Soit un total de 657,49 € H.T. pour l'achat de matériel informatique.

De plus, Le Comité Syndical a demandé de transférer une subvention obtenue dans le cadre du CDAS 2020 (réfection du hangar technique) pour l'achat de 2 fourgons (34 308,13 € H.T.) et de matériel scolaire (4 727,27 € H.T.).

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le Comité Syndical décide de créer 2 emplois saisonniers, à temps complet, pour une période déterminée allant du 01 juillet au 31 août 2023.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Le Comité Syndical décide de créer 1 emploi non permanent, à temps non complet, pour une période déterminée allant du 2 mars au 7 juillet 2023 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à la cantine.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de chaufferie : une chaudière au bois est à l'étude et serait installée au bout du parking de l'école pour assurer le chauffage de l'école et de la maison d'autonomie. Ce projet doit être présenté par le SYANE.
- Somme allouée aux enseignants : suite à la demande des enseignants pour augmenter la somme allouée par enfant, du fait de la forte inflation constatée sur le matériel scolaire, le Comité Syndical décide d'attribuer 47 € par enfant en maternelle et 44 € par enfant en élémentaire.

SÉANCE DU 5 JUIN 2023

CONTRIBUTION À LA CAISSE MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la demande de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - qui couvre la plupart des employés territoriaux - pour le renouvellement de la contribution annuelle s'élevant à 39,00 € par agent. Cette aide concourt plus particulièrement aux prestations à caractère social servies aux adhérents notamment à ceux employés dans la collectivité : Allocations mariage, naissances, décès, bons de vacances pour les en-

fants, les enfants handicapés et les retraités, participation à la rémunération de l'aide familiale dans le cas de maladie ou de maternité, secours exceptionnels dans les cas graves liés à la maladie... Pour l'année 2023, cette subvention s'élève à 195,00 €. Le Comité Syndical a décidé d'allouer une contribution d'un montant de 195,00 € à la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales, afin de participer aux prestations à caractère social (Allocations mariage, naissance, frais d'obsèques, rentes d'orphelins.....)

TARIFS ANNÉE 2023/2024

Le Comité Syndical reconduit les tarifs pour la nouvelle année scolaire 2023/2024 :

- La ½ h de Garde-Périscolaire à : 1,50 €
- La séance d'Aide aux Devoirs à : 4,50 €
- Le repas de la cantine à : 5,20 €.

CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LE FOYER RURAL ARMOY-LE LYAUD

Le Comité Syndical renouvelle la mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire au Foyer Rural Armoyn- Le Lyaud et propose une participation aux frais de 2,00 € l'heure.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président explique qu'un code d'imputation doit être modifié en M57 au niveau des recettes de fonctionnement et qu'afin de respecter l'équilibre financier du budget principal 2023, il convient de procéder aux opérations suivantes :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 752/042 : Revenus des immeubles	18 550,00€	
TOTAL R 42 : Opérations ordre transf. entre sections	18 550,00€	
R 74888 : Autres attributions et participations		18 550,00€
TOTAL R 74 : Dotations et participations		18 550,00€

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande de Murielle FILLON, M. le Président informe qu'une réunion de prévention contre la drogue et contre le harcèlement aura lieu le 20 juin à 14 h auprès des élèves de CM2 en présence d'un brigadier de la gendarmerie de Douvaine, d'un médecin généraliste, de la directrice et des 2 maires.
- M. le Président informe que pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire, un agent contractuel a été embauché de fin mai à mi-décembre 2023.
- M. le Président présente un devis pour des mini-espaces tri (2 bacs jaunes et 1 bac ordures ménagères) pour équiper le groupe scolaire et les mairies.
- Projet de chaufferie : M. le Président informe que le Syane est en train de finaliser l'étude concernant le projet de chaudière au bois pour assurer le chauffage de l'école et de la maison d'autonomie. La décision sera prise ultérieurement.

Dorénavant, retrouvez l'ensemble des procès-verbaux des Conseils Municipaux, délibérations et arrêtés municipaux sur le site internet du lyaud : www.le-lyaud.fr

Les travaux

Création d'un enrochement



Fleurissement et arrosage

Dans le prolongement de ce qui avait été amorcé il y a quelques années avec le rond-point de l'école, le fleurissement de la commune a été réalisé cette année avec des essences vivaces, moins gourmandes en eau et plus résistantes. L'arrosage de cet été s'est fait grâce à la réutilisation de l'eau stockée dans les fosses de rétention des eaux pluviales des voiries (réservoir du Crêt-à-Favre).



Achèvement des travaux de la Halle



Enrobé route des Voigères



Les travaux

Plantation de compensation par l'ONF au-dessus de la Deserte



Création d'une zone boisée

Au printemps, l'ancienne carrière de la route des Moulins d'Amphion, en contrebas des terrains de tennis, a fait peau neuve. 10 châtaigniers et 20 noyers ont été plantés sur le terrain remodelé. De quoi remplir les paniers des générations à venir !

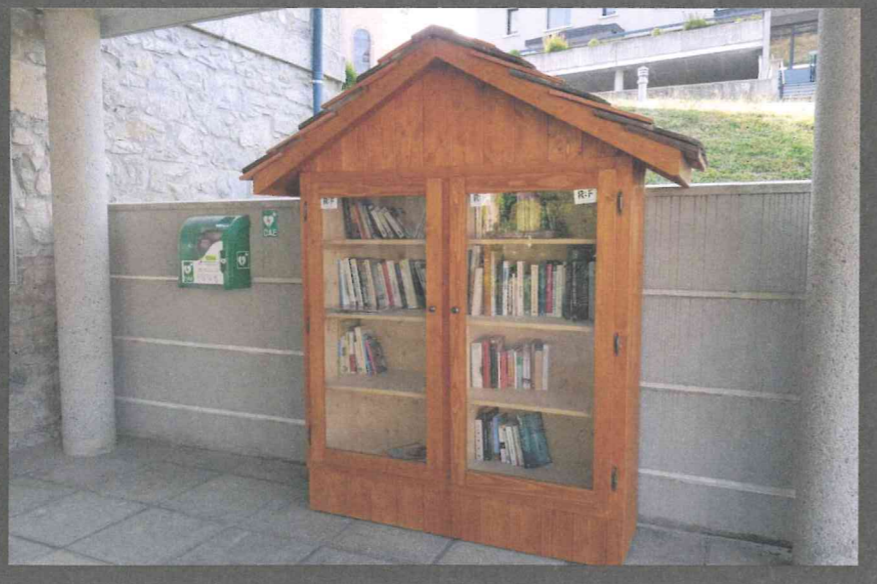


Marquage au sol



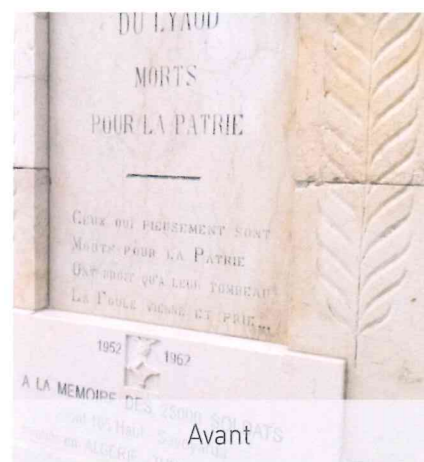
Armoire à livres

Une nouvelle armoire à livres a été installée à l'entrée de la mairie.

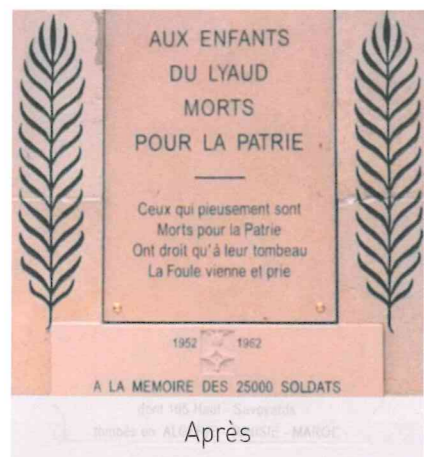


Rénovation du monument aux morts

Au printemps 2023, la rénovation du monument aux morts a été réalisée par la société Martinato Gravures. L'occasion de faire ressortir les lettres et les palmes de laurier d'origine, qui s'effaçaient avec le temps.



Avant



Après



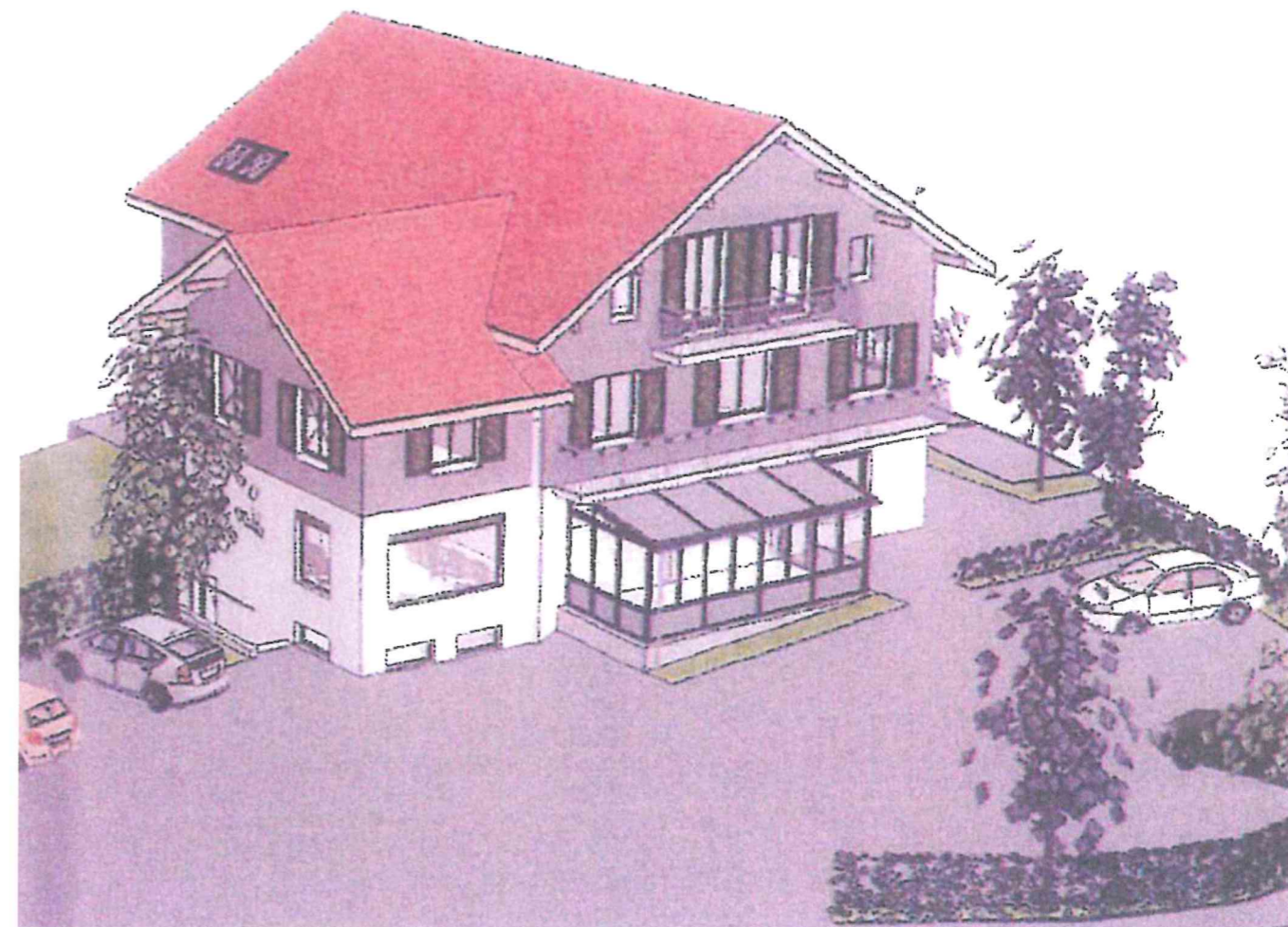
Embellissement du Zen

Au début de l'été, les graffeurs qui avaient déjà décoré le local de la fibre ont de nouveau été sollicités pour embellir le Zen. Le petit bâtiment partagé entre l'ASLA et le club de pétanque affiche désormais les couleurs des deux associations.



Rénovation maison Fillon

Vue du projet de la rénovation de la maison Fillon. Le rez-de chaussée sera destiné à des commerces, les premier et deuxième niveaux, aux professionnels de santé.



Commémorations

La cérémonie du 8 mai a été célébrée devant le monument aux morts. Après la lecture des textes par les élus, les enfants du groupe scolaire Armoy-le Lyaud ont entonné la Marseillaise.

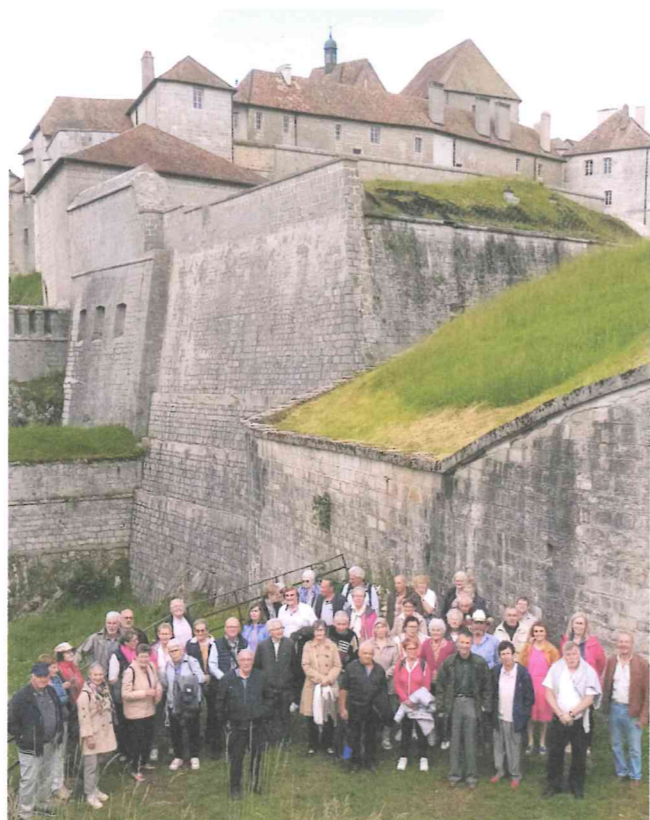
Une semaine plus tôt, le 30 avril, c'est avec émotion que la mémoire des déportés a été honorée.



Sortie des Aînés

Visite guidée de la distillerie des Fils d'Emile Pernot suivie d'une dégustation de leurs fabrications entre autres l'absinthe, puis déjeuner à bord du train LE CONI'FER, pour terminer par la visite guidée du Château de Joux, dans le département du Doubs. Voilà le résumé de la journée du 10 juin 2023 vécue par les 70 aînés qui ont participé à la balade organisée par la Commission.

Ce fut une journée pleine de soleil, de bonne humeur et de convivialité. Un grand MERCI à tous les participants.



Troc' plantes et graines

Le Troc Plantes et graines de printemps s'est déroulé le dimanche 7 mai 2023 matin sous la nouvelle halle. C'est l'occasion d'une rencontre et d'un partage entre des jardiniers amateurs ou plus avertis qui a eu lieu au Lyaud pour la 19^e année. Chacun et chacune apportent des plants et des graines de son jardin et viennent ici les échanger contre des variétés ou des plantes différentes. Pas d'argent, tout est gratuit, les conseils, les plantes et les graines ; c'est un partage pour plus de biodiversité dans son jardin potager ou d'ornement ou d'arbres et arbustes fruitiers. Cette manifestation est organisée par le groupe des Gardiens de Semences Léman 74.

La vingtaine de tables a été remplie dès 9 heures par les jardiniers qui ont ainsi pu échanger des plants de légumes, salades, tomates, fleurs annuelles ou vivaces, des arbustes d'ornement comme les boules de neige ou lilas. Sur le stand des Gardiens de Semences, les jardiniers ont aussi pu récupérer des graines de choux, poireaux, côtes de bette, basilic, persil et de

nombreuses fleurs, soucis, œillets d'Inde. Toutes ces graines ont été récoltées par les jardiniers locaux et sont donc très adaptées à notre climat et terrain du Chablais, et elles sont reproductibles.

Le stand des Incroyables Comestibles et la Grainothèque d'Armoy ont eu beaucoup de succès. La Grainothèque d'Armoy offre une grande variété de semences tout au long de l'année (bibliothèque d'Armoy).

Les jardiniers débutants qui n'ont pas encore de plants ou graines à échanger sont bien accueillis et peuvent repartir avec des semences, des plants et des conseils pour faire des graines qu'ils apporteront au prochain Troc du Lyaud.

Nous avons proposé une nouveauté cette année : le parrainage de graines de haricots à rames Crochet de Haute-Savoie, haricots nains et concombres longs verts. La personne qui reçoit un sachet de semences s'engage à les semer chez elle et à rapporter une partie de la production au prochain troc des Gardiennes de Semences. Ces semences seront alors offertes à

d'autres jardiniers qui les reproduiront et ainsi de suite.

Cette formidable matinée s'est terminée par une animation musicale avec Chantal à l'accordéon accompagnée de Geneviève à la flûte, suivie d'un pique-nique sous la halle.

Le troc de plantes et graines a lieu deux fois par an, en mai et en octobre. Il est soutenu par la municipalité du Lyaud qui fournit des affiches et met à notre disposition la Halle couverte, les tables sont prêtées par la paroisse. Merci aussi aux bénévoles du Lyaud et d'Armoy qui aident à la mise en place des tables et à l'accueil sur nos stands.

Rendez-vous au prochain troc d'automne qui aura lieu le 8 octobre 2023 !

POUR PLUS D'INEOS

Gardiens de Semences :
Josette Bidal
www.gardiensdesemencesle-man74.fr
Incroyables Comestibles :
www.incroyablescomestiblesle-man74.chablaispermaculture.fr



Grand Prix des Hermones - Souvenir Cédric Dumont

Evian Vélo sur les terres du Lyaud
Dimanche 30 avril 2023, s'est déroulé le grand prix des Hermones, souvenir Cédric Dumont au Lyaud, auprès du groupe scolaire.

L'épreuve, organisée par le Club Evian vélo servait de support au Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes (TDJC) pour les écoles de vélo (7 à 15 ans) et au Championnat Départemental dans les catégories féminines et minimes/cadets (15 à 19 ans).

Au niveau du TDJC, Evian Vélo termine 2^e de cette manche. De nombreux podiums sont venus ponctuer la journée avec de belles médailles d'argent de Maya Join et de Joris Rambicur et de bronze pour Lysie Dumont-Châtel, Capucine Servoz, Léon Nortès, Jesse Dumont-Châtel et Charly Vallet. Tous les enfants ont donné leur maximum sur le circuit empruntant la route nouvellement goudronnée près du cimetière.

Côté Championnat Départemental, Charly Vallet termine également 2^e du championnat confirmant ainsi sa suprématie en catégorie minimes.



Podium Championnat

Le jeudi 18 mai, plus d'une vingtaine de jeunes cyclistes du Département se sont retrouvés à nouveau au groupe scolaire au Lyaud sous l'égide du club cycliste Evian Vélo. Ces jeunes sportifs se sont réunis pour préparer le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, qui a eu lieu à Gervans dans la Drôme et à St-Jean de Muzols en Ardèche les 27 et 28 mai.

Evian vélo a aligné 4 coureurs titulaires dans la sélection départementale : Jesse Dumont-Châtel Pupilles, Kylian Jacquemot, Joris Rambicur et Charly Vallet, qui ont contribué à la seconde place obtenue par l'équipe de Haute-Savoie, au niveau régional.

A titre individuel, Evian Vélo a particulièrement brillé lors du Trophée régional avec la 1^{ère} place de Charly Vallet en U15 au classement général individuel. Ce champion toutes catégories, bien connu des Lyaudains, a impressionné par sa combativité et sa puissance comme le démontrent ses résultats : 1^{er} aux sprints, 3^e au cyclo-cross, 3^e sur route et 14^e aux jeux. Jesse, Kylian et Joris ont assuré de belles places d'honneur et ont démontré de grandes aptitudes sur ces parcours et ces épreuves de haut niveau.

Laurent Jacquemot, Président d'Evian Vélo tient à remercier chaleureusement la municipalité du Lyaud et le SIVOM Armoy-Le Lyaud qui répondent toujours présents aux côtés du club et qui mettent le site du groupe scolaire à disposition, ainsi que les sanitaires lors des manifestations. Evian-Vélo remercie également les employés du SIVOM pour leur coup de main et leur disponibilité dans les différentes organisations. Merci au Lyaud !



Les titulaires sélectionnés (Club Evian Vélo) et les encadrants qui accompagneront les jeunes au Trophée Régional



Tous les coureurs et les encadrants de la sélection départementale

Tournoi de Pentecôte (ASLA)

Les samedi 27 et lundi 29 mai derniers s'est déroulé le 28^e tournoi de la Pentecôte au stade de foot du Lyaud sous un beau soleil.

Samedi 27 : 24 équipes U9 ont cumulé les matchs entre clubs. Les petits joueurs étaient ravis de se rencontrer et les équipes ont toutes bien mérité leurs récompenses. Monsieur BAUD et Madame MAHUT, conseillers départementaux, ont contribué à la remise des médailles, moment attendu avec impatience par tous les joueurs.

Lundi 29 : 12 équipes U11 et 12 équipes U13 se sont affrontées sous le signe du fair-play et dans une bonne ambiance.

Joseph DEAGE, maire du Lyaud, et Patrick BERNARD, maire d'Armoy, ont remis les récompenses, accompagnés de Jean-Baptiste BAUD, Conseiller Régional, et en présence de Gil THOMAS, maire de Cervens.

En U11 c'est le Groupement Jeunes Anthy Margencel (GJAM) qui remporte la coupe contre FC Ballaison. Le CS Amphion-Publier remporte la finale U13 contre l'équipe ASLA 1.

Carton plein côté buvette et restauration où le fameux menu spaghetti à la bolognaise à une nouvelle fois fait l'unanimité.

Deux journées sportives où l'ensemble des bénévoles du club a été mobilisé, ils ont œuvré dans la joie et la bonne humeur pour faire passer deux jours festifs et sportifs à tous les participants, leurs accompagnants et les spectateurs de cet événement bientôt trentenaire.



Match U9



Les 4 équipes U9



Les 2 finalistes U13

Fête de l'été

Samedi 29 et dimanche 30 juillet s'est déroulée la fameuse fête de l'été organisée par l'ASLA.

L'ensemble des membres du club et les précieux bénévoles habituels du village ont mis du cœur à l'ouvrage pour faire de cet évènement une belle fête qui a rassemblé la population du Lyaud et des alentours en nombre sur deux jours. On a pu compter sur les anciens toujours bien actifs pour aider qui, comme chaque année, ont œuvré avec dynamisme pour le montage et démontage des chapiteaux notamment.

Malgré le temps mitigé le samedi soir, le loto a pu compter sur environ 400 participants venus au Lyaud

pour l'évènement. Ils ont pu profiter de nombreux jolis lots, dont une nuitée aux lodges de Babylonie à Larringes (cabanes dans les arbres) d'une valeur de 600 €.

Le dimanche a eu lieu le vide-greniers sous un temps bien plus clément. Les animations gratuites, financées par le club de foot, ont été bien appréciées : une pêche aux canards de pro et des trampolines à sensations étaient à disposition de tous les enfants qui en ont bien profités.

L'équipe conviviale des vétérans était présente comme d'habitude pour assurer le service des repas du midi et des repas du soir. Au total, plus de 600 repas ont été servis.

Le stand snack a fonctionné toute la journée : frites et hot dog à volonté ainsi que les fabuleuses crêpes et gaufres de Chantal & ses petites-filles servies jusqu'au bout de la nuit.

L'apéro dès 18 heures a été enjoué par LES PICKLES et la buvette n'a pas désempli non plus.

La soirée dansante animée par LE-MANIME s'est terminée bien après les jolis feux d'artifices tirés depuis le Cez.

Ce fut donc un formidable week-end de fête.

Cela reste une sacrée organisation pour le club mais c'est pour le bonheur de tous !



Montage



Pêche aux canards



Crêpes team



Préparation des lasagnes



Service par les vétérans



Trampoline



Vide-greniers



Préparation du loto



Loto du samedi soir



Soirée

Le festival de théâtre

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, le festival a pu ouvrir ses portes en grand !

Vous avez été très nombreux à venir découvrir les dix spectacles qui vous étaient proposés.

Un grand merci à vous !

Humour, émotions, qualité des spectacles, partage, échanges, convivialité, plaisir de se retrouver pour partager un beau moment tout simplement...

Cette 21^e édition a largement répondu à nos attentes !

Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Gérard LEVOYER, auteur, metteur en scène et comédien. Une belle rencontre !

Merci aux troupes pour leur générosité, leur talent, leur passion !

Et bien sûr un grand merci à l'équipe des bénévoles qui n'a économisé ni son temps ni son énergie pour vous offrir un accueil exceptionnel !

Dates à retenir

Nous vous donnons rendez-vous les 16, 17, 18, 23, 24 et 25 février 2024 pour la suite de cette belle aventure.

www.festival-theatre-armoy.fr

Bel été à tous !



Pièce "Le Prénom"



Pièce "Et la vie va..."

Foyer rural

Fin de saison 2022/2023 sereine pour le Foyer. Quelques 300 personnes ont participé aux 13 activités proposées sur 24 cours, sans anicroche particulière.

Par manque de participants, le projet d'atelier bricolage enfants des vacances de Pâques n'a pas eu lieu.

Samedi 3 juin, le Foyer a fêté ses 31 ans à la salle polyvalente d'Armoy.

C'est dans la bonne humeur et devant un large public participatif, que se sont déroulées des démonstrations de différentes activités, complétées par une exposition de photos, de panneaux explicatifs, et de présentation des réalisations.

Merci aux animateurs, sportifs et artistes qui ont eu à cœur de présenter leur travail, et aux spectateurs qui les ont encouragés !

Pour 2023/2024, toutes les activités de cette saison seront reconduites..., hors la méditation (déménagement de Magalie, l'animatrice). Vos animateurs se tiennent prêts à vous accueillir.

Les inscriptions se dérouleront

- Samedi 2 septembre de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30, salle polyvalente d'Armoy. (possibilité de rencontrer les animateurs le matin).

- Mercredi 6 septembre de 17 h à 19 h, salle de réunion sous la mairie d'Armoy.

- Tous les mardis de 9 h à 12 h, lors des permanences du foyer, salle de réunion d'Armoy.

Pour l'exposition artisanale d'automne, désormais programmée tous les deux ans : rendez-vous fin octobre 2024.



Présentation de modèles réalisés à l'activité couture, avec Josiane.

Hélène assure la permanence du Foyer tous les mardis de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires), salle derrière la mairie d'Armoy. 06 51 13 72 36.

foyer.armoy.lelayud@gmail.com



Les jeunes du cours de cirque ont démontré leurs talents à la fête du Foyer, sous la houlette de Franck.

Gouttes de vie

Une femme qui accouche, une victime d'accident, un malade atteint de cancer : chaque année en France, un million de personnes ont besoin de transfusion de produits sanguins. En Auvergne Rhône-Alpes, il faut chaque jour 1500 poches de sang pour satisfaire les besoins des établissements de santé. Et il n'existe aucun traitement ni aucun médicament de synthèse capable de se substituer au sang humain, d'où l'importance vitale du don.



C'est pour cela que l'Etablissement Français du Sang bat encore et encore le rappel des donneurs, qu'ils soient réguliers ou occasionnels. En particulier les jeunes, puisqu'en matière de don du sang aussi, le vivier vieillit !

A 18 ans on peut passer son permis, on peut voter, on peut aussi donner son sang. Nous invitons les jeunes majeurs de nos villages à rejoindre les rangs des donneurs. Une question ? Un peu d'appréhension ? Les bénévoles de l'association et le personnel de l'EFS sont là pour vous répondre, vous expliquer, vous rassurer.

Et comme dans Astérix, tout se finit par un banquet, du moins un bon repas préparé par Bernard.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas et Prendre rendez-vous sur le site : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr> pour une de nos prochaines collectes à la mairie du Lyaud :

- mercredi 27 septembre
- mercredi 29 novembre



APE Association des Parents d'Elèves

L'année 2023 a commencé pour l'APE avec un temps fort : le 28 janvier s'est déroulée la traditionnelle belote.

Elle a remporté un franc succès avec 35 doublettes qui ont pu se rencontrer et chacun a pu repartir avec un lot offert par nos partenaires, principalement locaux.



Puis, l'équipe a parcouru de nombreux kilomètres dans nos deux communes pour aller à la rencontre des villageois et vendre les cartons pour les menus « lasagne et tartelette aux pommes ».

Le 24 mars, devant l'école, dans la bonne humeur et malgré le froid, les habitants sont venus chercher leur repas, soit plus de 1000 parts distribuées !

Au printemps, un autre événement fort a été organisé : le vide-greniers s'est tenu autour de la mairie d'Armoyle le 21 mai.

Cet événement était accompagné d'une vente de fleurs en précommande où plus de 500 fleurs et plants ont trouvé une petite place dans les jardinières ou le jardin de chacun.

Cette année le vide-greniers affichait complet avec 56 exposants, pour certains venus de loin. Les chineurs et les habitants de la commune étaient aussi au rendez-vous accompagnés du beau temps.

Tout le monde a pu profiter de la buvette et des délicieux gâteaux préparés par les parents de l'école.

La kermesse, dernier temps fort de l'année, s'est déroulée le 24 juin. Le matin, à l'école, les élèves ont présenté des chants et des danses aux parents. L'après-midi, de nombreuses activités gratuites ainsi qu'une buvette ont été proposées par l'APE sur le Champ Dunant. Ces manifestations ne sont pas les seules actions de l'APE. N'oublions pas les goûters crêpes avant chaque vacances, la réalisation d'une gourde avec les dessins des enfants, en partenariat avec les enseignants, ou encore la tenue d'une buvette pour le spectacle des CM1 !

Tous les bénéfices sont reversés à l'école afin de financer les activités ou sorties pédagogiques organisées par les enseignants tout au long de l'année.

Ces actions sont réalisées grâce à une équipe de parents bénévoles, où chacun peut s'investir comme il le souhaite. Si l'aventure vous tente alors venez nous rencontrer lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en septembre 2023.

L'équipe de l'APE Armoyle Lyaud.

Contact :
ape.armoylelyaud@gmail.com

*À très bientôt,
merci pour votre soutien.*



Gourdes décorées par les enfants

Association sportive *Le Lyaud / Armoy*

Le club de foot de l'ASLA se porte bien. La saison a touché à sa fin en juin 2023. Le club compte un effectif de joueurs provenant des communes d'Armoy, du Lyaud, d'Orcier et des communes voisines. Selon les catégories, cela représente un total de 247 licenciés :

- l'école de foot (équipes U7, U9, U11 et U13) avec un total de 105 joueurs et joueuses.
- le groupement AALP (équipes U15 et U17) en collaboration avec les clubs d'Allinges et Perrignier comptant 29 joueurs licenciés ASLA.
- les équipes séniors : 54 joueurs.
- les dirigeants et dirigeantes : 53 bénévoles
- les arbitres officiels : 4 personnes
- les vétérans (environ 35 copains), qui se réunissent le vendredi soir dans un esprit convivial.

A noter cette année la fin du partenariat avec David DELANNOY qui a coaché l'équipe première Seniors pendant plusieurs années. Tout le club et ses dirigeants le remercient vivement et le félicitent pour le beau travail effectué en tant que coach au sein de l'ASLA. Le niveau actuel des séniors 1 est D2 et les séniors 2 ont fait une ascension en D4. Bienvenue au nouveau coach : Jean-François DUFFOUR .

En début de saison 2023/2024 nous accueillerons un BPJEPS Hugo PIETROWSKI pendant 2 ans afin qu'il puisse préparer son diplôme d'éducateur sportif.

Fin mai 2023 le tournoi de Pentecôte du samedi et du lundi s'est bien déroulé sous un temps clément et a permis de réunir tous les passionnés du foot actuels ou anciens autour de la buvette et de la fameuse petite restauration comme chaque année.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 27 juin avec le renouvellement du bureau, du comité et des coaches. Le trésorier a annoncé des comptes positifs.

C'est environ une cinquantaine de bénévoles qui gravitent autour de l'association pour la faire exister, une équipe soudée et motivée dirigée par le président en titre depuis 2 ans Florent EYDELY qui succède à Louis BEL, toujours vice-président. Le grand rendez-vous estival : la fête de l'été les 29 et 30 juillet avec le traditionnel loto le samedi soir et le vide-greniers le dimanche.

Tout au long de l'année, les entraînements ont lieu sur les stades d'Armoy, du Lyaud (le Zen) et d'Orcier. Le gymnase de Margencel ainsi que le Five (salle d'intérieur) sont utilisés en hiver pour quelques entraînements.

A noter cette année, des événements bien appréciés des joueurs : l'organisation d'un stage avec JAB U9 et U11, le goûter de Noël des enfants à la salle des fêtes d'Armoy, la participation des équipes dans différents tournois à l'intérieur et à l'extérieur du département.

Une triste nouvelle est survenue en début d'année avec la perte de notre ami, ancien président, ancien dirigeant et fidèle supporter Felice LASORSA dit "David".

Remerciement pour le groupement AALP qui réunit les catégories U15 et U17 saison 2022/2023, ainsi qu'aux dirigeants et dirigeantes de l'équipe ASLA pour le travail de collaboration avec le groupement, car cela n'a pas été simple. BRAVO à eux.

S'est déroulé le premier tournoi de catégorie U15 le samedi 17 juin sur les 3 sites du groupement (stade des Pins à Armoy, stade d'Allinges et stade de Perrignier).

A noter la catégorie U20 fera son grand retour pour la saison 2023/2024

Nous souhaitons un bon rétablissement à Tino GALLAY en U13, blessé lors du tournoi du Lyaud.

Un énorme merci à toute la famille ASLA pour cette très belle saison 2022/2023.



U9 au Lyaud



U11 et U13 au tournoi de Veigy



Seniors 2



U11 au Stade des Pins



U11 équipes 2 et 3 au tournoi de Gavot



U7 à Ballaison

Ecole de musique

Une année enchantée pour l'école de musique du village.

Nous sommes ravis de vous annoncer que l'école de musique EMLA a connu une année réussie !

Grâce à la passion et au dévouement de nos professeurs, nos élèves ont pu développer leurs compétences musicales et acquérir de nouvelles connaissances. Nous avons vibré aux sons des pianos, guitares, batteries et des basses pour le plus grand plaisir de chacun.

Le chœur EMLA de notre école de musique a également connu un succès retentissant, avec les tout premiers battements du Chœur EMLA à l'occasion de son premier concert.

L'éveil musical, quant à lui, a ouvert les portes de la découverte musicale aux plus jeunes. Notre professeur a éveillé leur curiosité, leur permettant ainsi de développer leur sensibilité musicale dès leur plus jeune âge. Les enfants ont exploré divers instruments, découvert les bases de la notation musicale et participé à des jeux interactifs qui ont nourri leur intérêt pour la musique.

Cette année deux orchestres ont réuni des musiciens talentueux, jeunes ou moins jeunes, de tout instrument. Les répétitions assidues, le travail d'équipe et la passion partagée ont donné lieu à de belles performances musicales qui ont fait vibrer nos villages.

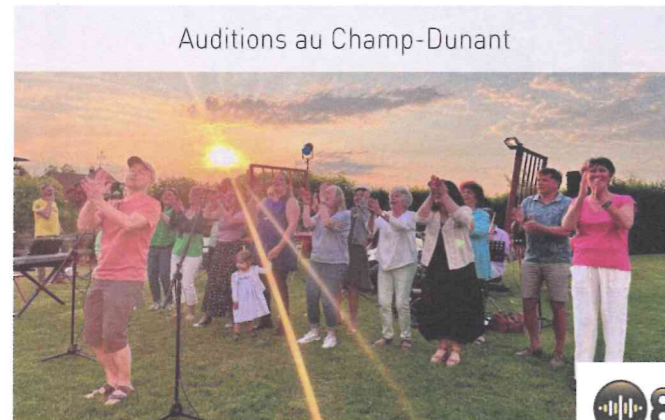
Nous tenons à féliciter tous nos élèves pour leurs efforts acharnés et leurs accomplissements au cours de l'année écoulée. Votre passion et votre persévérance sont la clé de votre succès. Nous sommes fiers de vous voir grandir en tant que musiciens talentueux et de vous accompagner dans votre parcours musical.

Un grand merci à nos professeurs dévoués, qui ont partagé leur savoir, leur expérience et leur passion avec nos élèves. Leur engagement envers l'éducation musicale a créé une atmosphère chaleureuse et inspirante au sein de notre école.

Enfin, nous exprimons notre profonde gratitude envers les parents et les mairies du Lyaud et d'Armoys qui ont soutenu notre école de musique tout au long de cette année. Votre

encouragement et votre soutien ont été indispensables pour la réussite de nos élèves et la pérennité de notre école. Vos applaudissements lors de nos concerts et manifestations ont été une véritable source de motivation pour nos musiciens en herbe.

Alors que nous débutons une nouvelle année musicale, de nouveaux projets et de nouveaux succès sont à venir. Que la musique continue à résonner dans nos vies.



Auditions au Champ-Dunant



Sur les sentiers... de la maternelle

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les enfants de l'école maternelle ont fabriqué des mobiles à partir de matériaux naturels ramassés lors de l'une de leurs sorties pédagogiques.

La commission "Sentiers" les a installés le long du sentier du Cez.

N'hésitez pas à partir à la recherche de leurs jolies créations et/ou à ajouter vos propres réalisations. Seule contrainte : n'utilisez que des matériaux naturels !



En route pour le collège

Cette année, 48 élèves de CM2 ont quitté le groupe scolaire pour rejoindre les différents collèges du secteur. Nous leur souhaitons épanouissement et réussite dans leurs nouveaux établissements !

Bonne réussite à tous !



Recette gâteau roulé

L'été, le temps des vacances mais aussi le temps des confitures maison. Confitures pour habiller les tartines du matin, sucrer les yaourts, garnir crêpes et gaufres, et pourquoi pas un gâteau roulé ?

En voici la recette :

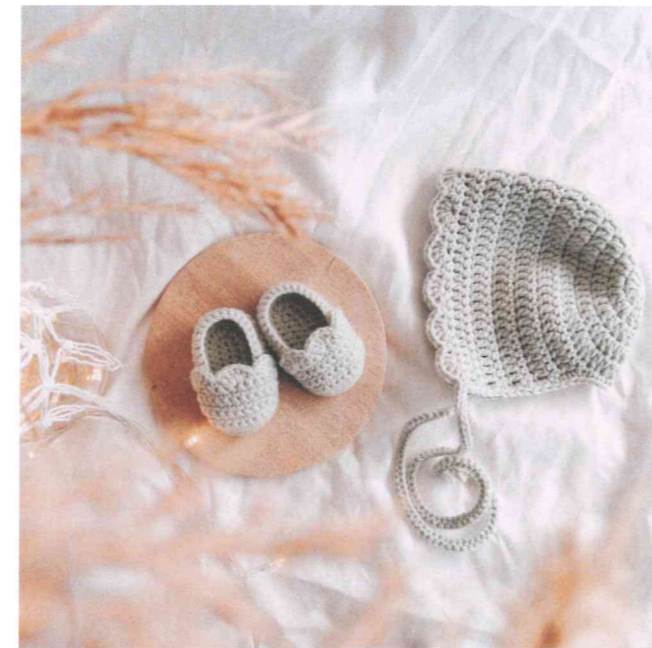
- Séparer les blancs des jaunes de 6 œufs.
- Ajouter les jaunes, 6 cuillères à soupe de sucre. Bien mélanger.
- Ajouter 6 cuillères à soupe de farine et un paquet de levure. Bien mélanger.
- Monter les blancs en neige avec une pincée de sel fin. Les incorporer à la préparation en mélangeant délicatement de bas en haut pour obtenir une génoise.
- Beurrer une feuille de papier cuisson sur la plaque du four.
- Etaler la pâte avec une spatule.
- Cuire 10 mn au four à 180°.
- Pour le démoulage : mouiller un torchon de cuisine, bien essorer. Disposer le gâteau dessus.
- Garnir avec la confiture.
- Rouler le gâteau à l'aide du torchon.



*Voilà, c'est un gâteau facile à faire, rapide et qui plaît aux enfants.
La confiture peut-être remplacée par la fameuse pâte à tartiner au chocolat !*

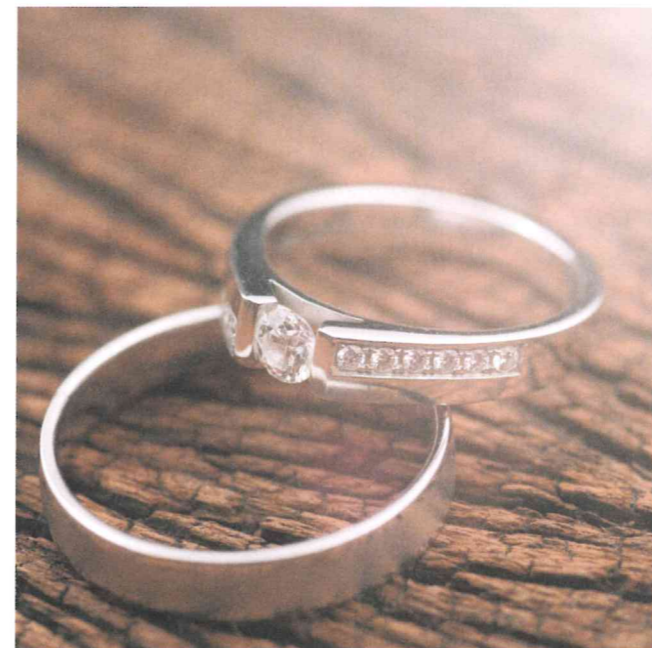


Etat civil *Début 2023*



Naissance *Bienvenue*

Maëllie BLANC, née le 25 avril 2023



Mariages *Félicitations*

- TONETTI Julie et LABBÉ Cédric, mariés le 15 avril 2023
- SAILLET Emilie et CAPARROS Matthieu, mariés le 29 juillet 2023
- LAVY Yanis et REQUET Coline, mariés le 26 août 2023
- DONGHI Alain et OLIVEIRA DE SOUSA Edith, mariés le 26 août 2023



Décès *Souvenirs Respectueux*

- GALLAT veuve SALLE Roberte, décédée le 2 mars 2023
- CÔTE Gaston, décédé le 30 avril 2023
- DEGUERGUE Jean-Pierre, décédé le 19 mai 2023
- MARGAINE Norbert, décédé le 31 mai 2023
- FILLON Régine, décédée le 12 juin 2023
- BONDAZ Jacques, décédé le 15 juin 2023
- BULTEZ Guillaume, décédé le 21 juin 2023
- NEUVECELLE Denise épouse NEPLAZ, décédée le 16 juillet 2023
- LAZZARI Jean-Luc, décédé le 19 juillet 2023

Les réglementations

Hauteur des plantations

Une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (de basse tige) ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dit de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est implanté l'arbre jusqu'à la pointe.

En présence d'un mur :

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espalier de chaque côté du mur séparatif sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance mais ne pourront dépasser la crête du mur.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin.

Ces demandes ne peuvent être effectuées que par un propriétaire ou son usufruitier. Un locataire ou un fermier ne sont pas habilités.

Les haies végétales doivent être constituées d'espèces locales variées (charmilles, ...). Les haies régulières de conifères (thuyas...) sont interdites.

Rappel

Nous rappelons que les haies en bordure de voiries doivent être taillées par les propriétaires.



Travaux bruyants

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non-exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
- les samedis et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Les travaux bruyants sont interdits le dimanche.



Poubelles ménagères

Pour éviter que les sacs poubelles ne soient éventrés par les animaux et les déchets répandus sur la voie publique, il est recommandé aux particuliers d'utiliser des conteneurs.

Ceux-ci doivent être retirés de la voie publique après la collecte.



Déchetterie

Il est vivement conseillé d'utiliser des filets ou des bâches sur votre remorque afin que les déchets verts (branchages, feuillages...) ne tombent pas sur la voie publique. Merci de votre compréhension.

Nos amis les chiens

La municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite : trop de chiens errent dans la commune. Les sacs d'ordures ménagères sont déchirés.

Le Champ Dunant fréquenté par les enfants est interdit aux chiens.

Les propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs.

Nous demandons ainsi aux propriétaires de respecter l'environnement des riverains et de tous.



Nos associations

Viens taper dans le ballon avec nous !

Le Président : Florent EYDELY au 06 99 26 36 45

Président du groupement ALP.es (Armoy / Le Lyaud / Perrignier) pour les catégories U15 - U 17 - U19 : Virginie COMBE

Les vétérans avec Fred BORETTI au 06 80 64 71 76

Roland GARROS bientôt pour toi !

Contact : Guillaume DUPRAZ au 06 10 97 43 93.

Tu veux prendre l'air ?

Alors chasse avec Michel MIGLIASSO au 04 50 73 95 12.

Être ou ne pas être...

Théâtre "Les Mots Dits" avec François GALLAY au 04 50 70 56 99.

L'Association des PARENTS D'ÉLÈVES t'attend !

au 06 82 52 17 93 avec Lionel BONNEVIALLE.

Sports et Loisirs

Tu peux encore choisir !

Demande André JACQUEMOT, président au 06 81 38 63 16

L'école de musique

Le Lyaud / Armoy aimerait jouer avec toi...

Marion PERILLAT au 06 86 57 17 40
musiquelelyaudarmoy@gmail.com.

Les activités

du Foyer Rural Culturel

Tél. 06 51 13 72 36
ou foyer.armoy.lelyaud@gmail.com

Une "GOUTTE DE VIE"

glisse chez...
André VULLIEZ au 04 50 71 78 25.

Les Gardiens des Semences

Josette BIDAL
au 06 32 69 97 57.

L'association culturelle et sociale St-Nicolas

est prête à vous recevoir chez André CORNIER au 04 50 73 95 08.
(responsable location salle paroissiale)

Ski Club Chablais Nordic

pratique du ski de fond, loisirs et compétition

Président : J.-J. HENRY
Secrétaire adjoint : Hervé TESSIER
au 06 77 09 46 59

www.chablaisnordic.com
chablaisnordic@orange.fr

Les Incroyables Comestibles

Elisabeth ROCHETEAU
au 06 74 96 01 26.

Vous avez les boules !

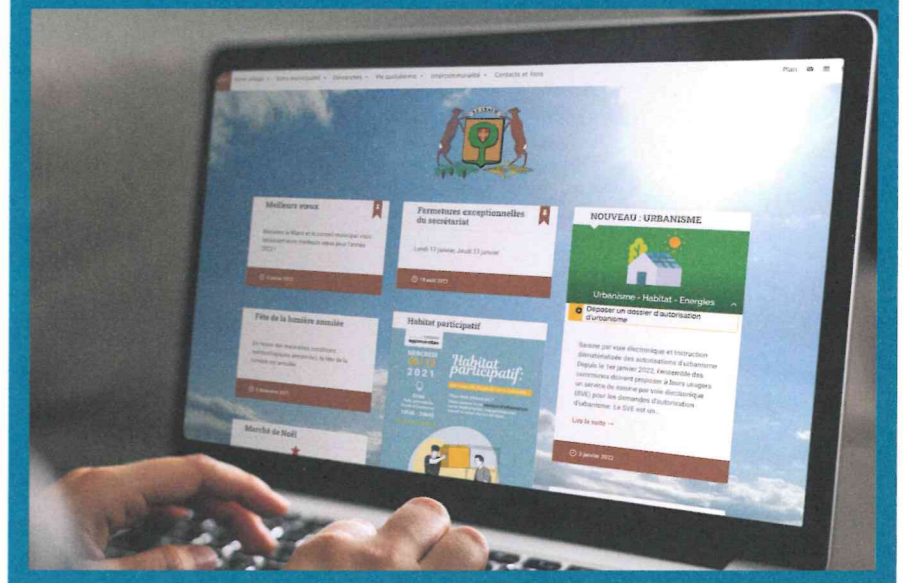
Nous avons la solution !

Club Lyaud pétanque
Président : Michel MIGLIASSO
06 33 94 92 42.

CONSULTEZ LE SITE INTERNET DU LYAUD www.le-lyaud.fr

Vous y trouverez des articles et des photos sur les événements qui rythment la vie de notre village, un calendrier des rendez-vous à venir, un archivage des manifestations passées et des

bulletins municipaux. Mais également tous les renseignements sur la municipalité, les associations, les services, vos démarches administratives...



Comité rédaction du bulletin

Joseph DÉAGE
Jean-Yves MEYNET
Emilie BON
Alain MEYER
Corinne CORBÉ-COUËDEL
Nermine JORDAN
Benjamin TOURNIER-DANIEL

Les articles des associations ont été réalisés par leurs présidents.

Création et impression :
Fillion imprimerie

Planning *des manifestations 2023*

DATE ET HORAIRE	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
27 septembre	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
1 ^{er} octobre	Mystère au village	Commission animation	Halle
8 octobre	Troc plantes	Mme BIDAL Josette	Halle
28 octobre	Fête de la Châtaigne	Comité des fêtes d'Armoy	Salle Armoy
28-29 octobre	Exposition artisanale	Foyer rural	Salle Armoy
4 novembre	Cross des jeunes	Association Sports et Loisirs	Champ Dunant
5 novembre	Cross adultes	Association Sports et Loisirs	Champ Dunant
11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Municipalité	Monument aux morts
25 novembre	Loto	APE	Salle Armoy
29 novembre	Don du sang	Goutte de vie	Salle mairie
2 décembre	Vente de sapins	APE	Groupe scolaire
3 décembre	Repas des aînés	Commission des aînés	Salle mairie
15 décembre	Fête de la Lumière	Commission animation	Halle
17 décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes d'Armoy	Salle Armoy

Fonds Genevois

Rappel : les travailleurs frontaliers genevois sont invités à se déclarer en mairie.



Thonon *agglomération*

PARKING RELAIS DE L'ERMITAGE

Le réseau STAR'T a inauguré en avril 2023, une ligne effectuant la liaison entre le nouveau parking relais de l'Ermitage de Thonon-les-Bains et son port. Cette navette dessert les principaux Navibus de la CGN et est réservée aux usagers ayant un abonnement CGN valide.

De par sa localisation, ce parc de stationnement est prioritairement destiné aux habitants de Thonon Agglomération résidant sur les communes du Lyaud, d'Armoy et d'Orcier.

THONON agglomération

Plus d'info au 04 50 26 35 35
et sur www.star-t.fr

Aide *informatique*



Didier COUCKE propose son aide bénévole aux personnes qui ont des problèmes d'utilisation avec leur ordinateur, smartphone, tablette, laptop.

Chef d'entreprise retraité, il était responsable de l'informatique réseau de son entreprise.

Spécialisé Mac, il a également une très bonne expertise sur PC.

Aide pour les logiciels et applications, utilisation de WhatsApp, Messenger, Skype, etc...

Aide pour les boîtes mail, comptes google, etc...

Aide pour les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Flickr, etc...

Pas d'interventions sur le matériel hormis changement de pile pour les

ordinateurs et pour les interventions mineures (batteries...).

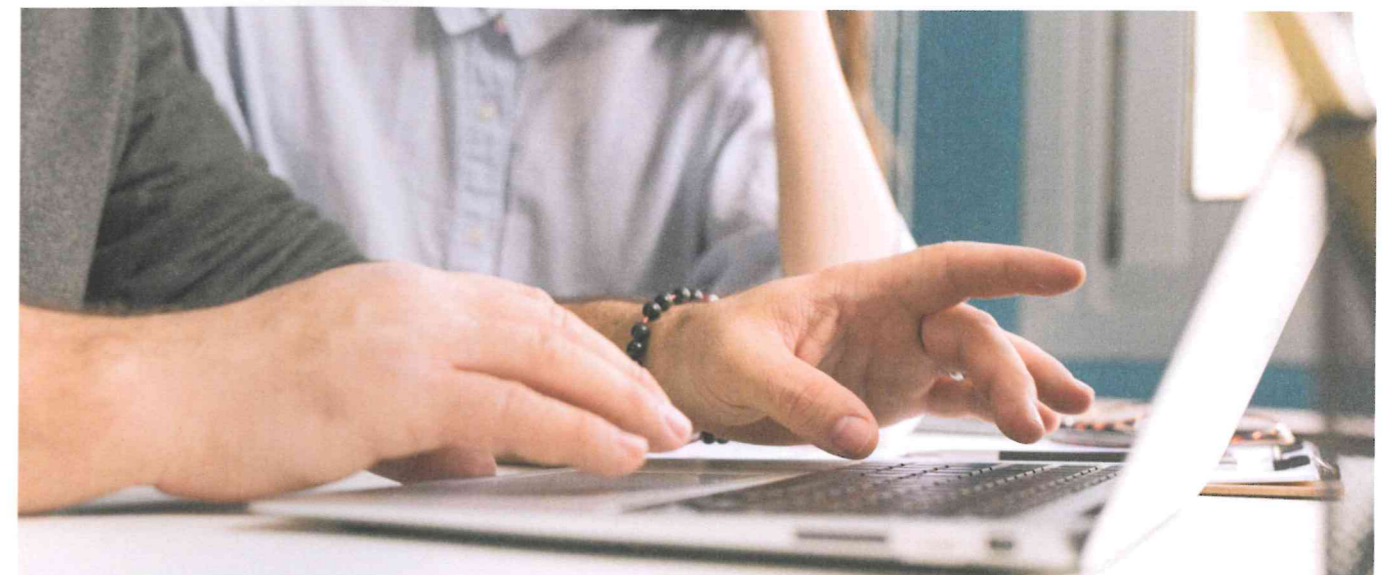
Ne garantit pas la réussite mais le suivi et le sérieux.

CONTACT

Tél. 06 08 28 27 54

Heures d'appel :

9 h 00 - 11 h 30 / 14 h 00 - 18 h 00



SAS Électricité & Travaux Publics
DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Postes HTA
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64
E-mail : degeneve.electricite@orange.fr

SARL Hervé frossard
Plomberie - Chauffage - Sanitaire
Installation - Dépannage - Entretien

173 Route de la Glère
74200 LE LYAUD
sarlhervefrossard@gmail.com
06 19 83 45 34

Allianz

Frédéric ARRACHART et Noémie GEORGE
Toutes assurances et placements

10, square Aristide Briand 74200 Thonon
Tél. 04 50 71 29 92

1200, route de Noyer 74200 Allinges
Tél. 04 50 73 94 67
arrachart-george.thonon@allianz.fr
arrachart-george.allinges@allianz.fr

EMC TP

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - ADDUCTION D'EAU
AMÉNAGEMENTS DE SURFACES - RÉSEAUX DIVERS

15, rue des Arcouasses
ZI de Vongy - 74200 THONON-LES-BAINS
04 50 26 68 88 - accueil@emc-tp.com

Les petits ramoneurs
qui vous apportent le bonheur !

RAMONEUR
Pascal SAILLET

140, Route des Bois - LE LYAUD
04 50 73 90 24

FILLION
IMPRIMERIE

74200 ALLINGES (HAUTE-SAVOIE)
Tél. 04 50 26 29 13

CHARPENTE MENUISERIE ENTRETIEN RÉNOVATION

PERRET-JEANNERET & COMPAGNIE

OSSATURE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE
Tél. 04 50 70 54 79 - 74200 ALLINGES

RBF

Entreprise Bruno Couedel depuis 2003
MENUISERIE | AGENCEMENT

FONTANEL Romain - 06 26 38 52 89
8, route Impériale - 74200 ANTHY - 04 50 71 60 39

LIONEL BOUCHET
L'étal du PÊCHEUR

Le samedi dans votre panier
Marché du Lyaud le samedi matin
lionel.bouchet@aol.fr

RÉGULATION - ENTRETIEN CHAUFFERIE - SOLAIRE
POMPE À CHALEUR - DÉPANNAGE BRÛLEUR - FIOUL - GAZ

THERMIE FLAMME

Tél. 04 50 71 45 07 - Port. 06 20 81 33 14
thermieflamme@hotmail.fr
317 rue des Bracots - ZAE des Bracots
74890 Bons-en-Chablais

*Nous remercions
tous
nos annonceurs !*

G. DUBOULOZ
1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
19, avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax 04 50 71 14 28
larry@gdubouloz.com

La Décoration
72, allée du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 36 92
Fax 04 50 27 81
larry@gdubouloz.com

ZI VONGY 74200 THONON
T 04 50 71 54 17
mcm55@wanadoo.fr

LES PLAGNES 74360 LA CHAPPELLE
T 04 50 73 51 38
F 04 50 73 51 09

MCM

TRAVAUX PUBLICS • GÉNIE CIVIL • VRD

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉMATION • MARBRERIE

2, rue Charles-Buet
THONON-LES-BAINS

04 50 26 53 04
pfch@wanadoo.fr
pompesfunebreschablaisiennes.com

BORETTI & FILS
Chauffage - Sanitaire
Energies Renouvelables

ANTHY-THONON
04 50 71 07 30

Le D'JOSS Bar

LA POSTE VOTO 100 MILLIONS AMICO iliko

Tél. 04 50 73 38 46

BAR / RESTAURATION / DÉPÔT DE PAIN
Jocelyne et Denis BEL vous accueillent au D'JOSS BAR dans l'arcade commerciale de la Commune, située 13 rue de la Mairie. Ce commerce est un lieu de rencontre et de convivialité proposant un service de bar, de restauration, de pizzas à emporter et de dépôt de pain. Au marché le samedi matin.

HORAIRES
Bar : - lundi : 7 h - 14 h
- mardi, mercredi et jeudi : 7 h - 14 h et 17 h 30 - 20 h
- vendredi et samedi : 7 h - 14 h et 17 h 30 - 22 h
- fermé le dimanche

Restauration :
Du lundi au vendredi : MENU DU JOUR le midi.
Vendredi soir, samedi midi et samedi soir : MENU À LA CARTE (Réservation conseillée).
PIZZA ouvert le soir sauf le lundi et dimanche.

LA POSTE

Le point poste est un service proposé par Jocelyne et Denis BEL, gérants du commerce le D'JOSS BAR situé au centre du village.

HORAIRES
- lundi : 7 h 30 - 11 h 30
- mardi au samedi : 7 h 30 - 11 h 30 et 17 h 30 - 19 h

Une conseillère qui vous veut des biens.

Lucyane SAILLET
06 74 80 00 50
lucyane.saillet@iadfrance.fr
iadfrance.fr

Votre conseillère en immobilier à Thonon-les-Bains et ses alentours

Mandat indépendant en immobilier. Agence immobilière de la SAS IAD France immo SAS au 55AC de THONON sous le numéro 881873233 (sans distribution de fonds) filiale de la chaîne de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS

ossature bois charpente couverture particuliers entreprises collectivités

FAVRAT
construction bois

Ensemble, construisons l'avenir

84, route du Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 23 - info@favrat.fr
www.favrat.fr

FINELEC
ELECTRICITE

INSTALLATIONS - DÉPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ

29, rue de la Mairie - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93
finelec.74@wanadoo.fr

EUROPE SIGNALÉTIQUE

MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS
MARQUAGE ROUTIER
PANNÉAUX DE SIGNALISATION
MOBILIER URBAIN

ZI DES GRANDES TEPPESS
74550 PERRIGNIER

PARTNER CHAUFFAGE

DÉPANNAGE - INSTALLATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contrat d'entretien chaudières fioul et gaz
Pompe à chaleur - Adoucisseur

RGE Qualibat Qualificat QualiSert

Yves BURIGNON / Thomas BAZZANI
partner.chauffage@gmail.com / Z.A. du Gotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

Méchoui des Savoies
Travailleur à domicile

Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
mechouidessavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

• Réceptions, Mariages
• Baptêmes, Anniversaires
• Repas d'entreprise...

PÉPINIÈRE CHABLAISIENNE
HORTICULTURE GÉNÉRALE
FLEURISTE DÉCORATEUR

AGNAIRE

20, av. des Allinges
74200 THONON
Tél. 04 50 71 18 95 - Fax 04 50 71 64 98

TERRASSEMENT • PAVAGE • DALLAGE • BORDURE
DÉBROUSSAILLAGE • BROYAGE DE VÉGÉTAUX
REMISE EN ÉTAT DE TERRAIN

SAV GAZ

Les enfants de Jean-Pierre Fillon

TRAVAUX DE CHAUFFAGE / SANITAIRE
ENTRETIEN ET DÉPANNAGE
DE CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL

289, route des Blaves - 74200 ALLINGES
Tél. 04 50 39 45 71 - 04 50 73 90 43

PHILIPPE BONDZ
ARTISAN BOUCHER

04 50 76 11 13 - Perrignier | 04 50 81 45 09 - Amphion

ATELIER SAKR
ARTISANE BIJOUTIÈRE - JOAILLIÈRE

Nermine JORDAN

1, bd Georges Andrier - Thonon
04 50 71 32 41 - atelier.sakr@gmail.com
www.atelier-sakr-bijouterie.fr

LES CARRIÈRES CHABLAISIENNES
S.A.S. au capital de 30 000 €

Bureau : 6, rue Pasteur - 74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 71 10 06

Société d'Installation et de Production d'Énergie

S.I.P.E.

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens - Éclairage public
Location de groupes électrogènes

Z.A.C. du Larry et 3, route d'Armo
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 81 90 32 - Tél./Fax 04 50 81 40 24
E-mail : sipe.societe@wanadoo.fr

LA FERME DE TROSSY

FABRICATION FERMÈRE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com

Fleur de soins

ESTHÉTIQUE & BIEN-ÊTRE

Des soins à prix tout doux !

201 rue des champs de Beule
sur RDV 74000 LE LYAUD
06 47 62 16 06

DÉPANN'MÉNAGER
Laurent PELLIEUX

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr

Conseils en diététique
et micronutrition
Matériel médical
Oxygénothérapie - Orthopédie
Location - Livraison à domicile

Valérie et Mario LACAVA - Tél. 04 50 70 51 93
pharmaciendenoier@perso.alliadis.net
388, av de Thonon - Noyer - 74200 Allinges

Groupement P-R
RÉFÉRENCE